

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE GEX ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX RELATIVE A L'ENLÈVEMENT DES DÉPÔTS DE DÉCHETS IRRÉGULIERS (8.8)

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **29 mars 2024**
Date d'affichage de la convocation : **29 mars 2024**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, GIET, DA SILVA DIAMANTINO, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, ROBBEZ, PELLETIER, MOLINAS, SIGAUD, VAN VAEREMBERG, LEVITRE, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs :

Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme COURT,
M. MAZET donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,
M. DUVILLARD donne pouvoir à M. CADOUX,
M. DANGUY donne pouvoir à M. ROBBEZ,
Mme CHARRE donne pouvoir à M. JUILLARD.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire de Pays de Gex Agglo en date du 24 janvier 2024, approuvant la mise en place d'un nouveau modèle de convention à passer avec les communes gessiennes, relative à l'enlèvement des dépôts de déchets irréguliers,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT les nouvelles modalités de calcul proposées pour le versement de la compensation financière,

CONSIDÉRANT le projet de convention qui lui a été présenté,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la signature de la nouvelle convention relative à l'enlèvement des dépôts de déchets irréguliers proposée par la communauté d'agglomération du Pays de Gex, telle qu'annexée,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 001-210101739-20240409-2024_046_DEL-DE



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 09 avril 2024.

La secrétaire de séance,
Dominique COURT

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 11 avril 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 11 avril 2024.